

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Brûlage des boues des parfumeurs et de la chimie à la cimenterie Lafarge de Contes

L'union des associations d'environnement des Vallées des Paillons communique :

M. le Préfet a pris, le 11 février 2003, un arrêté qui demande à la cimenterie Lafarge d'incinérer les "boues de Grasse" à concurrence de 5 000 tonnes par an.

M. le Préfet ne tient aucun compte de deux annulations précédentes, par le tribunal Administratif de Nice :

- l'une concernait une autorisation d'essais d'incinération (arrêté de 1997, annulé en 1999 pour défaut d'enquête publique préalable à l'autorisation)

- l'autre concernait l'autorisation donnée à Lafarge-Contes en décembre 1998 d'incinérer des déchets industriels spéciaux dont 5 000 tonnes de boues de Grasse, annulée en 2002 pour étude d'impact insuffisante préalable à l'autorisation.

M. le Préfet évoque à cet égard "le vice de forme". Pour les associations d'environnement des vallées des Paillons, il s'agit plus que d'un "vice de forme" : en 1997, la législation n'a pas été respectée, en 1998, il y a eu un simulacre de respect de la législation.

Aujourd'hui, M. le Préfet fait fi de deux jugements du Tribunal Administratif et permet à nouveau l'incinération de déchets très dangereux dans une cimenterie (qui n'est pas un incinérateur spécialisé) à la fois sans enquête publique et sans étude d'impact préalables.

M. le Préfet justifie sa décision notamment en mettant en avant les risques encourus pour les populations et l'environnement lors du transport de ces boues vers les centres spécialisés des Bouches du Rhône. Les associations signataires et les populations des Vallées des Paillons dénoncent que, pour M. le Préfet, la notion de risque ne soit pas la même à l'ouest du département qu'à l'est, et s'élèvent contre cette forme de discrimination : le principe de précaution doit s'appliquer à tous. Comme d'ailleurs le principe de proximité pour l'élimination des déchets : aux industriels de la parfumerie et de la chimie fine de l'ouest du département de veiller à éliminer leurs déchets sur place !